

COMMUNE DE THAL-MARMOUTIER

Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 avril 2024
à 20 heures

sous la présidence de Jean-Claude DISTEL, Maire

Nombre de Conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 13 - Conseillers présents : 11 - Conseillers votants : 13

Etaient présents Benoît CUILIER, Eric STENGER, Sébastien DISTEL, Annette HELBRINGER, Dominique JACOB, Michel KEITH, Helena YAPO, Ilse KONRAD, Jézabel SCHAEFER, Jean-Marie ZUBER

Absents excusés Isabelle OBERLE (donne pouvoir à Annette HELBRINGER), Jean RITT (donne pouvoir à Dominique JACOB)

Absents non excusés

Secrétaire de séance Helena YAPO

Quorum Atteint

Le Conseil Municipal a été convoqué le 24 avril 2024 avec comme ordre du jour :

- 2024-24. Désignation du secrétaire de séance
- 2024-25. Approbation du Procès-verbal du 26 mars 2024
- 2024-26. Acquisition de terrain Section 9 Parcelle 235
- 2024-27. Refacturation des bacs d'ordures ménagères au club de Badminton

DIVERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- 2024-28. Demande de subvention au titre du Fonds de solidarité Territoriale (FST)
- 2024-29. Mission isolation acoustique de la Grande Chapelle : contrat d'honoraires

2024-24. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité, Madame Helena YAPO comme Secrétaire de séance.

2024-25. Approbation du procès-verbal du 26 mars 2024

Ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 26 mars 2024, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents à la dite séance, approuve ledit procès-verbal.

2024-26. Acquisition de terrain Section 9 Parcelle 235

- Point ajourné

2024-27. Refacturation des bacs d'ordures ménagères au club de Badminton

Le Maire expose :

Le Badminton Club de Thal a organisé une soirée moules frites le samedi 6 avril 2024 et a sollicité la commune de THAL-MARMOUTIER pour commander deux bacs de 770 litres auprès du SMICTOM de la région de SAVERNE. La livraison, la collecte et l'enlèvement de ces bacs seront facturés 100,00 € l'unité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de refacturer cette charge au Badminton Club de Thal au prix fixé par le SMICTOM de la région de SAVERNE, soit 100,00 € par bac.

2024-28. Demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité Territoriale (FST)

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation de l'éclairage de la salle Jeanne d'Arc à THAL-MARMOUTIER, prévu au budget 2024, est éligible au Fonds de Solidarité Territoriale (FST) et propose, à ce titre, de déposer une demande de subvention, selon le plan de financement suivant :

Coût du projet de rénovation de l'éclairage de la salle Jeanne d'Arc :	9 749,76 € HT
Fonds de Solidarité Territoriale (30%) :	<u>2 924,93 €</u>
Autofinancement communal :	6 824,83 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus ;
- de solliciter l'aide financière du Fonds de Solidarité Territoriale.

2024-29. Mission isolation acoustique de la Grande Chapelle : contrat d'honoraires

*Considérant le projet d'isolation phonique de la Grande Chapelle s'inscrivant dans la rénovation de la Grande Chapelle en vue de sa transformation en espace culturel,
Compte tenu de la réalisation des premières tranches de travaux par l'architecte Patrick WIEREL,
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat d'honoraires de l'architecte Patrick WIEREL pour un montant de 1 250,00 € HT.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve le contrat d'honoraires de l'architecte Patrick WIEREL pour un montant de 1 250,00 € HT ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au Budget 2024.

DIVERS

➤ Réseau de chaleur

➤ Arts et Lumières en Alsace

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la sollicitation de l'association Arts et Lumières en Alsace pour une adhésion de la commune en 2024

Les membres du Conseil Municipal ne donnent pas de suite favorable à cette demande.

➤ Prochain conseil municipal : le mardi 4 juin 2024.

Le Maire lève la séance à 21h00

Affichage le 10 mai 2024

**Rendu exécutoire par transmission en
Préfecture le 13 mai 2024**

**Le Secrétaire de séance
Helena YAPO**

**Le Maire
Jean-Claude DISTEL**